



Signataires : Fabienne Monbaron, Adrien Genecand, Francine de Planta, Beatriz de Candolle, Pierre Conne, Jacques Béné, Diane Barbier-Mueller, Murat-Julian Alder, Helena Rigotti, Rémy Burri, Jean-Pierre Pasquier, Alexis Barbey, Natacha Buffet-Desfayes, François Wolfisberg, Stéphane Florey, Christo Ivanov

Date de dépôt : 21 mars 2023

Proposition de motion

Pour une répartition plus équitable des bénéfices de la Loterie romande !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la loi fédérale sur les jeux d'argent du 29 septembre 2017 ;
- la Convention romande sur les jeux d'argent du 25 novembre 2019 ;
- le règlement sur le Fonds de répartition des bénéfices de la Loterie romande du 3 mars 2021 ;
- l'article 6 de la loi sur le sport du 14 mars 2014 ;
- le règlement sur l'aide au sport du 3 novembre 2010 ;
- que, pour 2021, la rétribution totale de la Loterie romande pour Genève s'élevait à 41 593 065 francs¹ ;
- que, pour 2021, la rétribution de la Loterie romande pour le sport était de 5 855 650 francs ;
- que la part du bénéfice de la Loterie romande est significativement plus grande pour le domaine « culture, social et santé » que pour le domaine « sport » ;

¹ <https://ra.loro.ch/documents/BRB2021.pdf>

- que, en Suisse alémanique, les cantons sont libres de fixer l'allocation des différentes parts de bénéfices de Swisslos, résultant en conséquence d'une division plus équilibrée des fonds entre les différents domaines soutenus²,

invite le Conseil d'Etat

à demander à la Loterie romande d'augmenter la part du bénéfice attribué au sport, en prévoyant notamment que l'intégralité des montants perçus dans le cadre des paris sportifs soit attribuée à la part bénéficiant audit domaine.

² <https://www.swisslos.ch/de/informationen/guter-zweck/verwendung-der-lotteriertraege/1-million-pro-tag.html>

EXPOSÉ DES MOTIFS

Selon la Convention romande sur les jeux d'argent (CORJA), ce sont les statuts de la Société de la loterie de la Suisse romande qui traitent de la répartition du bénéfice annuel. Actuellement, ceux-ci prévoient d'octroyer en moyenne 15% pour le sport et 85% pour les autres secteurs d'utilité publique (action sociale/personnes âgées, jeunesse et éducation, santé et handicap, culture, formation et recherche, conservation du patrimoine, environnement, promotion/tourisme et développement).

A Genève, la part des bénéficiaires de la Loterie romande allouée au domaine du sport alimente le Fonds du sport. C'est ensuite à ce dernier d'octroyer les soutiens financiers aux sportifs et aux organisations sportives du canton, qui permettent de soutenir la pratique du sport à Genève dans les domaines du sport associatif, de la promotion de la relève, du sport d'élite, du sport handicap, des manifestations et des projets liés au sport.

En Suisse alémanique, ce sont les cantons qui fixent librement la répartition entre les différents domaines soutenus. Il en résulte une répartition souvent relativement équilibrée. Le soutien au domaine du sport y atteint jusqu'à 35% de la part des bénéficiaires. En Suisse romande, la part moyenne du soutien au sport atteint 15% de la totalité de la part du bénéfice versée par la Loterie romande³. Elle s'élève à moins de 14% pour Genève en 2021, le reste du montant bénéficiant principalement à la culture et au social.

Il ne s'agit pas ici de confronter les différents domaines soutenus, mais de considérer l'important écart entre ceux-ci. La part de la Loterie romande attribuée au sport permet notamment de soutenir le travail des associations sportives genevoises, des nombreux clubs, les manifestations organisées. Cela participe aussi à la promotion sportive, auprès de la population, et au soutien au sport d'élite. Cependant, avec la répartition exposée ci-dessus, la différence de pourcentage prive les acteurs du sport des cantons romands de 15 à 30 millions de francs par année.

Il convient de rappeler que 25% de la population genevoise est actuellement inscrite dans un club sportif⁴. Selon les données de l'Observatoire suisse du sport⁵, toutefois, si le nombre d'inscrits dans les clubs reste relativement stable, voire profite d'une légère hausse, la

³ <https://ra.loro.ch/>

⁴ <https://www.tdg.ch/le-sport-doit-permettre-de-fabriquer-des-emotions-633007690724>

⁵ https://www.sportobs.ch/inhalte/Downloads/Bro_Sport_Schweiz_2020_f_WEB.pdf

dynamique n'est pas la même pour les nombreux bénévoles œuvrant au fonctionnement de ces clubs. En effet, en 2020, 19% de la population en moyenne continuait à œuvrer dans les clubs, contre 22% six ans plus tôt. Les enquêtes successives montrent par ailleurs une tendance à la baisse. Les clubs compensent ce manque de bénévoles par une tendance vers la professionnalisation, ce qui engendre une augmentation des coûts et donc des besoins en termes de soutien pour leur fonctionnement. Par ailleurs, pour maintenir leur attractivité, les clubs doivent également maintenir des investissements importants dans des infrastructures de qualité.

En ce qui concerne la promotion du sport d'élite, le canton met en œuvre des efforts conséquents en la matière, avec la promotion du dispositif « Sport-Art-Etudes ». Toutefois, pour accompagner au mieux les sportifs d'élite sur le long terme, même après leurs études, il convient de maintenir un soutien financier conséquent pour leurs carrières. On constate notamment que les titres dans les sports collectifs majeurs échappent le plus souvent à la Suisse romande depuis plusieurs années.

Tous ces éléments engendrent des tensions pour le secteur du sport, qui impliquent un accroissement des besoins financiers. Mais alors que les cantons alémaniques se donnent les moyens de leurs ambitions, les cantons romands sont de leur côté à la traîne.

A cela, il convient d'ajouter que les bienfaits du sport et de l'activité physique pour la santé physique et psychique ont été maintes fois démontrés et ne sont plus remis en cause. Nul doute qu'une augmentation des moyens à disposition des acteurs sportifs serait bénéfique pour l'ensemble de la société, des enfants et des jeunes jusqu'au 3^e et au 4^e âge.

Enfin, il semble particulièrement curieux que le sport soit désavantagé en termes de soutien financier, dans le cadre de la répartition 85/15 exposée ci-dessus, alors que, pourtant, les recettes de la Loterie romande liées aux paris sportifs sont en hausse constante⁶. Pour que la part du bénéfice de la Loterie romande soutienne donc vraiment le sport, il est essentiel d'augmenter la part revenant à ce dernier, en permettant notamment de lui octroyer l'intégralité des recettes liées aux paris sportifs. Ceci permettra une augmentation généreuse du soutien au sport, sans toutefois prêter les autres domaines d'actions soutenus grâce à la Loterie romande.

Au vu de ces explications, les auteurs vous remercient, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un accueil favorable au présent texte.

⁶ <https://ra.loro.ch/documents/RA2021-FR.pdf>